



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale de
La protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est
Direction territoriale Auvergne



**AVIS DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION
Relatif à la création d'un dispositif global Educatif en Milieu Ouvert Intensive avec Hébergement
(AEMO-IH) sur le département du Cantal (par création d'un ou de deux services)**

Conformément aux dispositions de l'article R 313-1-1 du CASF, la commission d'information et de sélection est réunie le 27 mars 2025 pour donner un avis de classement 'un dispositif global Educatif en Milieu Ouvert Intensive avec Hébergement (AEMO IH) sur le département du Cantal (par création d'un ou de deux services).

Après avoir entendu l'ensemble des éléments relatifs à ces créations, aux dossiers d'instruction et aux échanges des membres de la commission, il est établi l'avis de classement suivant dont le tableau se trouve en annexe.

Le présent avis de la commission d'information et de sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département du Cantal.

A Aurillac, le 27 mars 2025

Les co-présidents de la commission d'information et de sélection :

Pour le Préfet du Cantal
et par délégation
Le directeur de cabinet,

Alexandre KESTELOOT

Pour le Président du Conseil départemental du Cantal,
et par délégation
La Vice-Présidente du Conseil départemental,

Marie-Hélène CHASTRE

Annexe
à l'avis de la Commission d'information et de sélection du 27 mars 2025
relatif à la création d'un dispositif global Educatif en Milieu Ouvert Intensive avec Hébergement
(AEMO-IH) sur le département du Cantal (par création d'un ou de deux services)

Tableau de classement :

Classement	Candidats	Lots
1	ADSEA 15	Secteur Ouest - 49 mesures
1	LA RENOUÉE	Secteur Est - 15 mesures
3	ADSEA 15	Secteur Est - 15 mesures
3	ANEF 15	Secteur Ouest - 49 mesures
5	ADSEA 15	Départemental - 64 mesures
6	ANEF 15	Départemental - 64 mesures